



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF

Samedi 12 janvier 2019

Présents :

- Evelyne BIZOT (Ajointe au Maire)
- Olivia BRU (collège Habitants)
- Corinne DEBRABANT (Présidente du Centre de Culture et d'Animation)
- Marie-Hélène DEHAENE (Présidente de « La Roseraie »)
- Didier LAVIEVILLE (Association de Coordination des Loisirs des Jeunes et de l'Animation des Quartiers)
- Christian LEIGNEL (Président du Comité des Aînés Fêtes et Animation)
- Sébastien LEPRETRE (Maire de La Madeleine)
- Violette MASSIET ZIELINSKI (Adjointe au Maire)
- Stéphanie POULLIE (Adjointe au Maire),
- Dominique REMY (Principale du Collège Flandre)
- Jacques VIDAUD (Collège Habitants)
- Eryck ZIZA (Adjoint au Maire)

Absents / Excusés :

- Béatrice AUXENT (Présidente de Berkem Label)
- Emmanuel BURIE (Président de l'UCAP)
- Céline DELATTRE (Présidente de La Volière)
- Maryse GARIT (Adjointe au Maire)
- Daniel LARNOULD (Président de l'Union Nationale des Anciens Combattants)
- Julien MARECAUX (Président de la Société d'Horticulture et des Jardins Familiaux)
- Lucette MARECAUX (Présidente de l'association « Oxygène »)
- Francis TIRLOY (Président de l'Association de Gestion des Réalisations Sociales Madeleinoises)
- Thérèse-Marie VANDENBROUCKE (Collège Habitants)
- Antoine VIGNERAS (Collège Habitants)
- Bernard ULRICH (représentant de l'AMSD)

Assiste également à la réunion : Véronique Garcin (service communication)

La séance débute à 9h.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

- Etude des candidatures relatives au renouvellement du collège habitants.
- La Madeleine dans la dynamique de la capitale mondiale du design
- Mise en place d'une école des savoirs de base intitulée « Savoir(s) pour réussir »
- Questions diverses : continuité du chemin le long de la Deûle

1/ Etude des candidatures relatives au renouvellement du « collège habitants ».

Monsieur le Maire accueille les participants et débute par le premier point, à savoir le renouvellement du collège « habitants » du Conseil Communal Consultatif.

Le collège « habitants » actuel du C.C.C est composé de Jacques VIDAUT, Olivia BRU, Antoine VIGNERAS, Thérèse-Marie VANDENBROUCKE et Aline SAMMARCELLI qui quitte le CCC car elle déménage.

Les quatre membres restants du collège habitants actuel souhaitent poursuivre leur mandat jusqu'en 2020.

L'étude des candidatures permettra donc de remplacer Aline Sammarcelli en choisissant un nouveau membre qui rejoindra le collège « habitants ».

Après une présentation des candidatures, Monsieur le Maire rappelle les critères fixés antérieurement par le CCC pour la sélection des candidats :

- Neutralité politique,
- Parité Hommes/Femmes
- Equilibre générationnel,
- Equilibre sociologique,
- Implantation dans la Ville (nouveaux et anciens)

Le choix du CCC se porte sur Sylvain Bigot. Agé de 41 ans, il habite La Madeleine dans le quartier Pompidou depuis août 2017. Il souhaite aujourd'hui intégrer le CCC pour « apporter en toute humilité un regard extérieur à la résolution des problématiques et être force de proposition pour un développement pertinent des projets menés par la mairie.

2/ La Madeleine dans la dynamique de la capitale mondiale du design

Après la diffusion d'une vidéo présentant la démarche de « Lille capitale mondiale du design », Madame Bizot, Adjointe à la culture, prend la parole pour expliquer le sens de la démarche de La Madeleine.

Elle définit le design. C'est une notion très large qui s'inscrit dans de nombreuses politiques et actions publiques.

Quand on pense design, on pense immédiatement à l'approche esthétique d'un objet, tant au niveau des matériaux qui le composent que de sa forme.

Mais le design concerne aussi l'innovation et le travail avec au centre les usages des utilisateurs. Le design n'est pas seulement le résultat mais répond à la question de « comment ça fonctionne ». Pour y arriver, il faut alors analyser les usages, construire, tester, expérimenter.

Le contexte

La Métropole Européenne de Lille sera capitale Mondiale du design en 2020.

En mars 2017, la MEL candidate au titre de Capitale mondiale du design 2020, un titre décerné tous les deux ans par la World Design Organization (WDO) et qui encourage un territoire à faire du design un accélérateur d'innovation. Il récompense les collectivités qui placent le design au cœur de leur développement économique, environnemental, urbain et sociétal. Cinq villes ont candidaté.

En juillet, la MEL apprend qu'elle est en finale avec Sydney. Le 14 octobre 2017 à Turin, l'annonce est officielle, la MEL reçoit le titre.

Pourquoi La Madeleine est engagée dans le design ?

Suite à l'appel lancé par la MEL, La Madeleine s'est investie pour proposer 5 POC (Proof of Concept, Preuve de Faisabilité) au comité d'organisation. Les 5 projets ont tous été validés par le comité d'organisation.

POC Cœur de Ville

Grâce à ce POC, la Ville de La Madeleine aborde plus que jamais le futur de son cœur de ville, place des Fusillés et Déportés, pour et avec ses habitants. Cette co-construction s'inscrit dans un processus de transformation par le design et donne à la commune l'occasion d'aller encore plus loin dans sa démarche collective.

Ecole Victor Hugo

Ce POC consiste à faire participer les usagers à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre de la rénovation du bâtiment.

La chaufferie Huet

Le projet de transformation de la chaufferie présente une architecture design. Pour exemple, la cheminée sera rénovée et éclairée tel un symbole.

La ZAS

Début 2020, le projet de la ZAS démarrera. Le designer pourra s'impliquer dès le début du projet.

Monsieur le Maire se félicite que les 5 POC madeleinois aient tous été validés.

Jacques Vidaut demande si tout le monde peut s'investir dans le design.

Monsieur le Maire répond positivement en faisant remarquer que les collectivités ne s'investissent à ce jour pas encore suffisamment car « cela peut faire peur » en ajoutant : « L'idée est aussi d'être humblement source d'inspiration pour les autres communes. Faire des petits à l'échelle du territoire métropolitain »

3/ Mise en place d'une école des savoirs de base intitulée « Savoir(s) pour réussir »

Monsieur le Maire donne la parole à Eryck Ziza, adjoint aux solidarités, qui présente le dispositif « Savoir(s) pour réussir ».

Il s'agit d'un engagement inscrit dans le programme municipal de 2014, voté en octobre 2018 et déployé en 2019.

Le constat est le suivant. Des connaissances et des compétences de base manquent à un certain nombre de jeunes madeleinois, en recherche d'emploi.

Le projet, dont le porteur est le CCAS, est basé sur plusieurs axes :

- l'acquisition, la consolidation des compétences de base : savoir écrire, parler, s'exprimer,
- l'insertion sociale et professionnelle : savoir rédiger un CV, se présenter physiquement, oralement, avoir confiance en soi,
- les règles d'hygiène, savoir gérer sa santé, se nourrir correctement, gérer son budget.

Le CCAS a lancé un questionnaire à destination des 16 à 25 ans et de leurs proches pour connaître leurs besoins et détecter les personnes qui auraient besoin de cet accompagnement.

Le questionnaire est rempli avec l'aide d'un animateur. Au 12/01, une trentaine de questionnaires était rempli.

Le CCAS, cheville ouvrière de ce nouveau dispositif, développe des partenariats avec les structures locales notamment le Point Information Jeunesse, l'Acoljaq.

Cet accompagnement fonctionnera par modules.

Ce sera une sorte d'école à la carte, personnalisée pour chaque jeune.

Dominique Rémy, principale du collège Flandres, fait remarquer que le public le plus difficile à cibler est l'ensemble des jeunes qui sont absents de l'école pour une longue période. Ce dispositif pourrait les aider à leur redonner confiance.

Jacques Vidaut demande si « Savoir(s) pour réussir » est réservé seulement aux Madeleinois et si le CCAS fera appel à des volontaires.

Eryck Ziza répond que la cible est madeleinoise.

Monsieur le Maire précise que le CCAS fera appel à des volontaires.

Il ajoute que ce dispositif s'adresse aux jeunes qui n'ont notamment pas la chance d'avoir un accompagnement familial, d'avoir les clés du quotidien pour réussir.

Olivia Bru pose la question de la pertinence de cette cible 16-25 ans car « certaines personnes entre 40 et 50 ans sont dans une situation d' « inemployabilité ». Il lui semble en effet que des dispositifs existent déjà pour les jeunes.

Evelyne Bizot répond que les jeunes ciblés par ce nouveau dispositif sont dans le rejet et qu'au contraire, « Savoir(s) pour réussir » répond à ce public.

Didier Lavieville évoque l'existence d'ateliers enfants parents organisés par l'Acoljaq.

4/ Questions diverses

Continuité du chemin le long de la Deûle

Jacques Vidaut avait posé au préalable cette question :

Pourquoi la continuité du chemin le long de la Deûle en direction de la Citadelle de Lille n'est elle pas assurée derrière le Comptoir des Matériaux ? Cela dépend t-il des Voies Navigables de France ou d'un autre organisme ?

La Ville appelle également de ses vœux la réalisation de ce chemin le long de la Deûle sous le pont Sainte Hélène. Monsieur le Maire explique : « j'ai évoqué la question récemment avec les maires de Saint André et de Marquette Lez Lille et le Président de la MEL.

L'aménagement du chemin le long des berges de la Deûle relève de la Métropole Européenne de Lille qui a une convention de superposition de gestion avec les Voies Navigables de France.

La création d'un passage en encorbellement sous le pont Saint Hélène (comme cela a été fait au pont SNCF à Pardoën) nécessite d'abord un accord des Voies Navigables de France.

« La Madeleine a l'intention d'accélérer sur ce sujet. Les maires concernés ont eu une oreille attentive sur la continuité nécessaire sur les bords de Deûle », ajoute Monsieur le Maire, en poursuivant : « Il faut aussi considérer que les bords de Deûle sont de nouveaux axes de déplacement au quotidien».

Horaires d'ouverture de la médiathèque

Didier Lavieville avait posé au préalable cette question :

Les horaires d'ouverture de la Médiathèque pendant les vacances scolaires peuvent-ils être étendus ?

Evelyne Bizot répond que les horaires actuels ont été ajustés suite à des constats de fréquentation et des enquêtes de satisfaction. L'amplitude horaire d'ouverture de 29 heures est importante si l'on regarde les périodes d'ouverture des autres médiathèques sur la métropole. Le bilan qui sera réalisé au bout des 5 ans d'ouverture de l'équipement permettra de réajuster les horaires si besoin.